

Conditions générales des activités

Table des matières

1. Conditions valables pour l'ensemble des activités.....	4
1.1. Encadrement.....	4
1.2. Règlement du Centre Gecko escalade Sàrl.....	4
1.3. Prix des activités.....	4
1.4. Inscription.....	4
1.5. Confirmation de l'inscription.....	5
1.6. Démarrage d'une activité.....	5
1.7. Paiement.....	5
1.8. Annulation de l'inscription.....	5
1.9. Matériel mis à disposition.....	6
1.10. Équipement personnel.....	6
1.11. Handicap, problème médical ou de santé.....	6
1.12. Assurance.....	6
1.13. Accompagnants.....	6
1.14. Exclusion.....	6
1.15. Droit à l'image.....	7
1.16. Protection des données.....	7
1.17. Collecte de données en cas d'accident ou d'incident.....	7
1.18. Cessation d'activité et circonstance exceptionnelle.....	7
2. Conditions spécifiques aux cours hebdomadaires.....	7
2.1. Durée et organisation des cours.....	7
2.2. Inscription.....	8
2.3. Inscription en cours d'année.....	8

2.4. Tarifs des cours.....	8
2.4.1. Les frais d'inscription.....	8
2.4.2. Le tarif du cours.....	8
2.4.3. La location du matériel.....	8
2.5. Avantages financiers.....	9
2.6. Niveaux.....	9
2.7. T-shirt.....	9
2.8. Groupes T-Team et Gecko-Team.....	9
2.9. Changement en cours de session.....	10
2.10. Suspension des cours durant l'année.....	10
2.11. Résiliation.....	10
2.12. Absences.....	10
3. Conditions spécifiques aux cours ponctuels.....	10
3.1. Définition.....	10
3.2. Tarif des cours.....	11
4. Conditions spécifiques aux animations de groupes.....	11
4.1. Définition.....	11
4.2. Inscription.....	11
4.3. Tarif de l'animation.....	11
4.4. Déroulement.....	12
4.5. Animation sans moniteur.....	12
4.6. Nombre de participants.....	12
4.7. Utilisation de l'espace restaurant.....	12
4.8. Utilisation de la salle de conférences.....	12
4.9. Anniversaire.....	13
4.9.1. Inscription.....	13
4.9.2. Tarif et nombre d'enfants.....	13
4.9.3. Goûter.....	13
4.10. Camp d'accueil à la journée (Geckolo).....	13
4.11. Camp extérieur.....	14
4.11.1 Inscription.....	14
4.11.2 Annulation et remboursement.....	14
4.11.3 Assurances.....	14
4.11.4 Matériel personnel.....	14
5. Conditions spécifiques aux événements.....	14
5.1 Définition.....	15
5.2 Tarif de l'événement.....	15
5.3 Inscription.....	15

5.4 Annulation de l'événement.....	15
5.5 Déroulement.....	15
5.6 Fin de l'événement.....	15
6. For juridique et droit applicable.....	15

1. Conditions valables pour l'ensemble des activités

Les conditions valables pour l'ensemble des activités sont complétées par les conditions spécifiques aux différents types d'activités, soit :

- les cours hebdomadaires (point 2),
- les cours ponctuels (point 3),
- les animations de groupe (point 4).
- les événements à l'interne ou en externe (point 5).

Chaque participant d'une activité doit avoir lu les présentes conditions générales. Ces dernières font partie de chaque contrat entre les clients et Gecko escalade Sàrl.

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales, les prix et les offres. Tout changement entre en vigueur dès sa mise en ligne sur www.geckoescalade.ch ou www.geckosensations.ch.

1.1. Encadrement

L'encadrement est assuré par des moniteurs d'escalade brevetés J+S, ASSE ou de niveau équivalent ou supérieur. Ceux-ci s'engagent à conduire l'activité dans les meilleures conditions de sécurité, selon les capacités des participants et en bonne entente avec les autres utilisateurs de la salle.

1.2. Règlement du Centre Gecko escalade Sàrl

Tout participant à une activité s'engage à respecter le règlement du Centre de Gecko escalade Sàrl.

Ce règlement est disponible sur le site internet de Gecko escalade Sàrl. Il est également affiché dans la salle d'escalade.

Ce règlement poursuit deux objectifs principaux : la prévention des accidents ainsi que la gestion de problèmes liés à l'hygiène et à l'ordre.

Ce règlement doit être connu et respecté de tout utilisateur du Centre Gecko escalade.

1.3. Prix des activités

Les prix des activités sont indiqués sur le site internet de Gecko escalade Sàrl. Ils sont mis à jour régulièrement. Il est précisé dans l'intitulé ce que comprennent exactement les prix indiqués (entrée, location du matériel, nombre de cours, horaire, etc.).

1.4. Inscription

L'inscription à une activité se fait au moyen du formulaire du site internet de Gecko escalade Sàrl.

L'inscription à une activité est possible seulement si les places disponibles sont suffisantes. En cas d'activité complète, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente.

L'ordre d'arrivée des inscriptions à l'administration de Gecko escalade Sàrl fait foi. Selon le type d'activités, d'autres critères d'attribution des places peuvent être appliqués.

1.5. Confirmation de l'inscription

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

1.6. Démarrage d'une activité

Les activités ne démarrent qu'avec un effectif minimum. Gecko escalade Sàrl se réserve le droit d'annuler une activité en cas d'inscriptions insuffisantes.

1.7. Paiement

Le paiement se fait avant le début de l'activité, à la réception de Gecko escalade Sàrl ou par facture.

- Les factures sont envoyées par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Elles sont à régler avant le début de l'activité ou de la session de cours, par virement bancaire ou postal uniquement. En cas de retard de paiement, des frais de rappel sont ajoutés.
- Pour les cours hebdomadaires, les factures sont émises d'office.
- Les autres activités se paient en principe à la réception de Gecko escalade Sàrl.

1.8. Annulation de l'inscription

Une fois l'inscription confirmée par Gecko escalade Sàrl :

- Si le participant annule sa participation à une activité, les frais d'inscription sont dus et le 10% du montant restant (activité et location) est dû.
- Si le participant annule sa participation à une activité moins de 7 jours avant la date du début de celle-ci, les frais d'inscription sont dus et le 50% du montant restant (activité et location) est dû.
- Si le participant annule sa participation à une activité moins de 48h avant la date et l'heure du début de celle-ci, les frais d'inscription sont dus et le 100% du montant restant (activité et location) est dû.
- Si le participant annule sa participation à une activité alors que l'activité ou la session de cours a déjà commencé, aucun remboursement ne sera fait.

Pour ces raisons nous conseillons à nos clients de souscrire une assurance annulation pour les cas de maladie ou d'accident.

Toute annulation ou modification de l'inscription doit être communiquée par écrit auprès de l'administration de Gecko Escalade Sàrl.

Note 1 : cas particulier aux cours hebdomadaires, voir l'article 2.12

Note 2 : Cas particulier aux camps extérieurs voir l'article 4.11.2.

1.9. Matériel mis à disposition

Le détail du matériel mis à disposition est précisé sur le site internet de Gecko escalade Sàrl, dans l'intitulé de l'activité.

1.10. Équipement personnel

Le participant à un cours d'escalade (hebdomadaire ou ponctuel) doit disposer d'un baudrier, d'un dispositif d'assurage à freinage assisté (p.ex. Smart, Megajul, etc.) avec mousqueton compatible (y.c. sécurité anti-retournement) et de chaussons d'escalade. Ce matériel doit être en bon état, selon les normes en vigueur. Le moniteur se réserve le droit de refuser un matériel inadéquat.

Ce matériel peut également être loué à la réception de Gecko escalade Sàrl. En cas de perte ou de détérioration due à un usage inapproprié le matériel loué est facturé au prix coûtant.

Ce matériel peut aussi être acheté au magasin de Gecko escalade Sàrl.

1.11. Handicap, problème médical ou de santé

Tout handicap, problème d'ordre médical ou de santé ayant une incidence sur l'activité sportive doit être porté à la connaissance du moniteur. Le participant le mentionne sur la fiche d'inscription sous remarques ou le communique à Gecko escalade Sàrl avant le début de l'activité.

Note : En cas d'accident ou de maladie survenant durant une session des cours hebdomadaires, voir l'article 2.12.

1.12. Assurance

Chaque participant doit être en possession d'une assurance accident n'excluant pas la pratique de l'escalade sportive.

1.13. Accompagnants

Les accompagnants des participants peuvent venir les admirer mais doivent rester à l'étage du restaurant.

Si les accompagnants souhaitent grimper ou jouer dans les espaces enfants de la salle, ils s'acquittent d'une entrée et n'interviennent pas dans l'activité.

1.14. Exclusion

En cas de problème, Gecko escalade Sàrl se réserve le droit d'exclure un participant de l'activité. L'exclusion d'un participant ne donne droit à aucun remboursement.

1.15. Droit à l'image

Durant les activités, des photos ou des films peuvent être réalisés et utilisés par Gecko escalade Sàrl à des fins de formation ou de publicité. Les personnes souhaitant restreindre l'utilisation des images doivent le faire savoir par écrit à Gecko escalade Sàrl, avant le début des activités.

1.16. Protection des données

Gecko escalade Sàrl peut partager les coordonnées des participants d'une activité à d'autres participants de la même activité à des fins d'organisation (ex. : covoiturage). Les personnes ne souhaitant pas que leurs coordonnées soient transmises doivent le faire savoir par écrit à Gecko escalade Sàrl.

En dehors de ce cadre, Gecko escalade Sàrl garantit une gestion confidentielle des données des participants.

1.17. Collecte de données en cas d'accident ou d'incident

Conformément aux pratiques de l'ASSE lors d'accident ou d'incident, Gecko escalade Sàrl collecte des données des personnes accidentées, des témoins et des personnes impliquées au moyen d'un formulaire d'accident interne (coordonnées, âge et sexe, lieu, heure, formation, activité, cause, blessure, etc.). Ceci afin de pouvoir améliorer la sécurité dans notre salle d'escalade et d'entrer en contact avec les personnes impliquées si nécessaire.

Certaines données sont réutilisées de manière anonyme pour la statistique nationale des accidents (BPA) des installations de bloc et d'escalade.

1.18. Cessation d'activité et circonstance exceptionnelle

En cas de cessation d'activité ou de circonstance exceptionnelle empêchant l'exercice de son activité, Gecko escalade Sàrl n'est pas tenu de remplacer ni de rembourser les abonnements et les activités payés.

2. Conditions spécifiques aux cours hebdomadaires

Les conditions spécifiques aux cours hebdomadaires s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des activités ».

2.1. Durée et organisation des cours

Les cours hebdomadaires ont lieu pendant la période scolaire vaudoise, d'août à fin juin. L'année des cours hebdomadaires se compose de quatre sessions. Chaque session comprend neuf cours et une sortie.

Le calendrier des cours est disponible sur le site de Gecko escalade Sàrl. Il présente (sous réserve de modifications en cours d'année) :

- la liste complète des sessions

- les jours sans cours
- les dates des sorties pour l'année courante
- les délais de résiliation des cours pour la session suivante.

2.2. Inscription

L'inscription est annuelle, valable d'août à fin juin sans interruption.

2.3. Inscription en cours d'année

L'inscription d'un nouveau participant durant l'année nécessite de suivre au minimum un cours d'intégration d'une heure, quel que soit son niveau d'escalade.

Ce cours d'intégration permet :

- d'acquérir les connaissances de base essentielles à la sécurité,
- de déterminer le niveau d'escalade du candidat (voir article 2.6),
- de décider de son intégration dans un cours adapté,
- de l'inscrire au besoin sur une liste d'attente.

Ce cours est facturé séparément.

2.4. Tarifs des cours

Les tarifs des cours hebdomadaires comprennent 3 parties :

2.4.1. Les frais d'inscription

Les frais d'inscription de CHF 50.- sont payables une fois par an à l'inscription.

Le prix du T-shirt des cours est inclus. Les participants qui en possèdent déjà un et qui désirent éviter le gaspillage peuvent renoncer à recevoir un nouveau T-shirt. Ceci ne donne pas droit à une ristourne sur les frais d'inscription.

2.4.2. Le tarif du cours

Le tarif du cours est payable à chaque début de session, soit quatre fois pour une année complète.

L'entrée au Centre Gecko escalade est incluse dans le tarif du cours. Les participants au bénéfice d'un abonnement à la salle valable pour toute la session bénéficient d'une réduction en conséquence.

2.4.3. La location du matériel

La location du matériel est valable pour une session. Le contrat de location se renouvelle tacitement de session en session, excepté si le matériel est rendu pour la fin d'une session.

Le matériel doit être rendu lors du dernier jour des cours hebdomadaires, même si le participant poursuit les cours hebdomadaires l'année suivante. A défaut, la location est facturée pour juillet et août.

Le participant est responsable en tout temps de son matériel loué.

2.5. Avantages financiers

Un rabais de fratrie de 5% est accordé sur le tarif du cours et la location du matériel à partir de deux membres de la même famille inscrits aux cours sous le même compte de facturation, 10% à partir de trois membres.

Un rabais de 5% est accordé pour un même participant inscrit à deux cours hebdomadaires différents, 10% à partir de trois cours.

La participation à un cours hebdomadaire donne droit à un rabais de 10% sur le magasin.

Les habitants de Sottens bénéficient d'un rabais de 10 % sur le prix du cours hebdomadaire et sur la location du matériel.

2.6. Niveaux

Les cours hebdomadaires sont organisés en niveaux. Un participant débutant devra s'inscrire à un cours de niveau 1. Les compétences en matière d'encordement, d'assurance et de sécurité font foi.

- Niveau 1 : Débutant – Aucun prérequis
- Niveau 2 : Bases de l'escalade en moulinette
- Niveau 3 : Escalade en moulinette maîtrisée (CB1)
- Niveau 4 : Escalade en tête maîtrisée (CB2)
- Niveau 5 : Perfectionnement et progression

2.7. T-shirt

Durant les cours, les participants portent le T-shirt Gecko afin que le moniteur puisse les repérer plus facilement dans la salle.

Les participants qui n'ont pas pris un T-shirt en début d'année peuvent en demander un en cours d'année sans frais, si le leur est abîmé ou devenu trop petit.

Les participants peuvent acheter un deuxième T-shirt, ou doivent le remplacer en cas de perte, au prix préférentiel de CHF 20.-

2.8. Groupes T-Team et Gecko-Team

Les groupes T-Team (1 cours/semaine) et Gecko-Team (2 cours/semaine) sont de niveau avancé et sont réservés aux participants qui ont déjà acquis de l'expérience dans les autres cours hebdomadaires. L'inscription dans ces deux groupes n'est possible que sur recommandation d'un moniteur.

Gecko escalade Sàrl propose un encadrement aux participants des T-Team et Gecko-Team qui souhaitent participer à des compétitions. Jusqu'à quatre compétitions par année sont généralement proposées.

L'inscription aux compétitions, le déplacement au lieu de la compétition ainsi que les éventuelles finances d'inscription sont à la charge du participant.

Afin de garantir une organisation idéale et pour des raisons de sécurité, le moniteur peut solliciter la présence et l'aide de parents.

2.9. Changement en cours de session

Durant les 3 premières semaines de chaque session, si un participant n'est manifestement pas dans un cours adéquat, un changement de cours est possible sans frais.

Passé ce délai, tout changement de groupe demandé par le participant en cours de session occasionne des frais administratifs qui sont facturés CHF 30.- par participant.

2.10. Suspension des cours durant l'année

Une suspension des cours pour une ou deux sessions durant l'année doit être communiquée par écrit, au plus tard 15 jours avant la fin de la session pour la session suivante.

A la reprise, une place disponible dans le même groupe ou dans un autre groupe ne peut pas être garantie.

Une suspension occasionne des frais administratifs qui sont facturés CHF 50.- par participant.

2.11. Résiliation

Une résiliation des cours est possible à la fin de chaque session.

Elle doit être communiquée par écrit, au plus tard 15 jours avant la fin d'une session, pour la session suivante. Passé ce délai, la session suivante est due.

L'inscription étant annuelle, l'arrêt des cours à la fin de la 4^e session est automatique.

2.12. Absences

Les cours manqués ne sont ni rattrapés ni remplacés.

En cas d'absence prolongée, à partir de la quatrième séance et sur présentation d'un certificat médical, les cours perdus restants sont crédités sur la prochaine facture ou compensés par des bons d'achat Gecko escalade Sàrl. La location du matériel reste due.

3. Conditions spécifiques aux cours ponctuels

Les conditions spécifiques aux cours ponctuels s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des activités ».

3.1. Définition

Les présentes conditions spécifiques traitent :

- des cours ponctuels collectifs
- des cours ponctuels privés

- des cours donnés en modules
- des cours de formation spécifique
- des cours thérapeutiques.

3.2. Tarif des cours

Les tarifs des différents cours sont notés sur le site internet de Gecko escalade Sàrl.

Le tarif des cours ponctuels collectifs est indiqué pour une personne.

Pour les cours ponctuels privés, il est précisé si le tarif concerne une ou plusieurs personnes.

Les détails concernant le matériel d'escalade mis à disposition et l'entrée à la salle sont précisés dans le descriptif du cours.

4. Conditions spécifiques aux animations de groupes

Les conditions spécifiques aux animations de groupes s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des activités ».

4.1. Définition

Les présentes conditions spécifiques s'appliquent :

- aux animations proposées aux écoles, entreprises, sociétés ou autres groupes constitués
- aux anniversaires
- aux camps d'accueil à la journée (Geckolo)
- aux camps extérieurs

Les animations sont des activités ludiques, sportives ou proposant des défis sur le thème de la verticalité.

Les animations n'ont pas pour but de donner une formation à l'escalade.

4.2. Inscription

La demande pour une animation se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, via le formulaire « demande de renseignements » lié à l'animation désirée.

L'animation est programmée d'entente avec le participant, selon les possibilités de la salle d'escalade et la disponibilité des moniteurs engagés.

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

4.3. Tarif de l'animation

Le tarif est dépendant du nombre de personnes, du nombre de moniteurs, du moment de l'animation et des demandes particulières.

Le tarif est calculé par l'administration de Gecko escalade Sàrl qui établit un devis.

4.4. Déroulement

Un ou plusieurs moniteurs de Gecko escalade Sàrl assurent l'animation durant la période devisée.

A la fin de l'escalade, le matériel est rendu et les participants ne sont plus autorisés à retourner dans la salle.

4.5. Animation sans moniteur

Une réservation pour une animation sans la présence de moniteur est possible.

Le groupe utilise la salle sous son entière responsabilité et dans le respect du Règlement du Centre.

Le responsable du groupe certifie que les encadrants du groupe sont aptes à sécuriser les participants.

Un montant de CHF 50.- minimum est facturé pour les frais administratifs. Si le montant de la réservation est supérieur à CHF 50.-, les frais administratifs sont inclus.

4.6. Nombre de participants

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit de limiter le nombre de participants du groupe, pour des raisons de disponibilités des moniteurs, de sécurité ou d'espace à disposition dans la salle.

Toute modification du nombre de participants doit être annoncée au plus tard 48h avant l'activité. Le nombre de participants annoncé lors de l'inscription est facturé. Si le nombre de participants est plus élevé qu'annoncé lors de l'inscription, le surplus est facturé.

4.7. Utilisation de l'espace restaurant

Selon l'arrangement convenu, l'espace restaurant peut être inclus dans l'offre pour un goûter, un apéritif ou un repas.

Il peut également être mis à disposition pour une activité annexe ou pour séparer le groupe.

Il est autorisé d'utiliser les tables du restaurant pour pique-niquer, mais toutes les boissons doivent être achetées au restaurant de Gecko escalade Sàrl.

L'espace restaurant doit être rendu propre et rangé.

4.8. Utilisation de la salle de conférences

Selon l'arrangement convenu, la salle de conférences d'une capacité de 12 personnes peut être utilisée pour une activité calme autour de la table.

Un beamer, ainsi qu'un flipchart/tableau blanc sont disponibles.

Il n'est pas autorisé de pique-niquer dans la salle de conférences, seules des boissons peuvent être consommées.

La salle de conférences doit être rendue propre et rangée.

4.9. Anniversaire

4.9.1. Inscription

La demande pour un anniversaire se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, via le formulaire « inscription pour un anniversaire » sur la page dédiée.

L'animation est programmée d'entente avec le participant, selon les possibilités de la salle d'escalade et la disponibilité des moniteurs engagés.

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

4.9.2. Tarif et nombre d'enfants

Le tarif est indiqué pour un enfant, mais un montant minimal est facturé pour une animation d'anniversaire.

Le nombre d'enfants doit être confirmé 48h à l'avance. Le nombre d'enfants inscrit est facturé. Si le nombre d'enfants est plus élevé qu'annoncé lors de l'inscription, le surplus est facturé.

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit de limiter le nombre d'enfants participant à un anniversaire, pour des raisons de disponibilités de moniteurs, de sécurité ou d'espace à disposition dans la salle.

4.9.3. Goûter

Un forfait « goûter » peut être commandé à l'avance, comprenant un gâteau au chocolat maison et des limonades au litre ou pots de sirop à volonté. Le tarif est indiqué pour un enfant.

Sans le forfait « goûter », il est autorisé d'apporter son propre gâteau, mais toutes les boissons doivent être achetées au restaurant de Gecko escalade Sàrl.

Le goûter est pris à l'espace restaurant, sous la responsabilité des accompagnants.

L'espace restaurant doit être restitué propre et rangé.

4.10. Camp d'accueil à la journée (Geckolo)

L'inscription se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, depuis la page dédiée à la Geckolo.

Dès que le minimum de participants est atteint, une confirmation est envoyée aux personnes inscrites à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription.

Une facture est ensuite envoyée à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription, payable avant le début de la Geckolo.

4.11. Camp extérieur

Les camps extérieurs peuvent être organisés par Gecko escalade Sàrl uniquement, ou en lien avec une autre organisation dont les valeurs sont semblables à celles de Gecko escalade Sàrl.

4.11.1 Inscription

L'inscription se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, depuis la page dédiée au camp.

Dès que le minimum de participants est atteint, une confirmation est envoyée aux personnes inscrites à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription.

L'inscription est validée dès la réception d'un e-mail de confirmation.

Une facture est ensuite envoyée à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription, payable à 30 jours, mais au plus tard 10 jours avant le début du camp.

4.11.2 Annulation et remboursement

Note : Cet article est valable uniquement pour les camps extérieurs, il annule et remplace l'article 1.8.

Si le participant annule sa participation avant le délai d'inscription, le 10 % du montant reste dû.

Si le participant annule sa participation après le délai d'inscription, le 100 % du montant reste dû.

Si le participant fournit un certificat maladie/accident, la totalité moins les frais déjà engagés (ex. : réservation du logement) est remboursée au participant.

Si le participant écourte son activité, aucun remboursement n'est possible.

En cas d'interruption de l'activité de la part de Gecko escalade Sàrl, les frais non utilisés seront remboursés aux participants.

Toute annulation ou modification de l'inscription doit être communiquée par écrit à l'adresse indiquée sur le document d'inscription au camp, à défaut à l'administration de Gecko Escalade Sàrl.

4.11.3 Assurances

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance qui couvre le risque escalade et qui prend en charge le secours hélicopté.

4.11.4 Matériel personnel

Le matériel des participants reste sous leur responsabilité durant la durée du camp, Gecko escalade Sàrl décline toutes responsabilités en cas de dommage, pertes ou vol d'objet personnel.

5. Conditions spécifiques aux événements

Les conditions spécifiques aux événements s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des activités ».

5.1 Définition

Les conditions spécifiques aux événements traitent des événements proposés par Gecko escalade Sàrl, que ceux-ci se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur du Centre Gecko escalade.

5.2 Tarif de l'événement

Le tarif de l'événement est indiqué sur le site internet de Gecko escalade Sàrl. Il est précisé dans l'intitulé ce que comprend exactement le tarif indiqué.

5.3 Inscription

L'inscription se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, depuis la page dédiée à l'événement.

5.4 Annulation de l'événement

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit d'annuler un événement en cas d'inscriptions insuffisantes.

5.5 Déroulement

Un ou plusieurs collaborateurs de Gecko escalade Sàrl gèrent l'événement. Ceux-ci peuvent s'adjoindre une ou plusieurs personnes externes à Gecko escalade Sàrl, salariées ou bénévoles, selon les besoins de l'événement.

5.6 Fin de l'événement

A la fin de l'événement, le matériel mis à disposition par Gecko escalade Sàrl est rendu et les participants ne sont plus autorisés à retourner sur le lieu de l'événement.

6. For juridique et droit applicable

Tout litige en rapport avec les conditions générales est soumis au droit suisse, le for exclusif étant sur le canton de Vaud.

Gecko escalade Sàrl, Sottens, le 31.01.2025